



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

**Compte-rendu de la réunion spéciale des membres
de l'Assemblée Générale de l'UNSS
du mardi 10 septembre 2024 sous forme de
visioconférence :
Présentation du RFSA (Règlement fédéral sportif et
artistique)**

ETAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTES :

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Madame Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représentée par monsieur Jean HUBAC, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service, Adjointe à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représentée par monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur général des ressources humaines, représenté par monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, DGRH
- Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, représenté par monsieur Etienne BARRAUX, Référent académique « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Madame Julie BENETTI, Rectrice de l'académie de Créteil, représentée par monsieur Fabrice DAMAZEUX, Conseiller technique EPS 2nd degré, DSDEN de la Seine-Saint-Denis
- Monsieur Christophe MAUNY, Directeur académique des services de l'Education nationale du Gard
- Monsieur Alexandre FALCO, Directeur académique des services de l'Education nationale du Lot-et-Garonne
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire
- Monsieur Julien GAGNEBIEN, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Brice BENARD, IA IPR EPS Orléans-Tours
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Florence DURNERIN, IA IPR EPS Lille, Déléguée académique à l'action sportive
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1er
- Monsieur Hervé LEMESLE, Principal du Collège Georges Desnos, La Ferté Bernard
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, MD, MSc., Conseillère technique, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, Lycée Louis Pergaud - Besançon

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par Monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau Elaboration des politiques publiques du sport, Direction des Sports
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des sports, représentée par monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport DS.1A
- Monsieur Jérôme FOURNIER, Adjoint à la Directrice des sports, représenté par madame Juliette ANFRIANI, Chargée de mission sport et jeunesse, Direction des sports
- Madame Stéphanie HOCDE-LABAU, Adjointe au chef du bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, Sous-direction de la stratégie interministérielle du développement de l'activité physique et sportive, Chargé de mission au sein du bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, DS.1A
- Madame Dorine MEUNIER, Chargée de mission sport en milieu professionnel et engagement (DS.1A)
- Monsieur Emmanuel GUILLOU, Professeur de Sport, Conseiller d'animation sportive, Coordonnateur pôle Sport, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines
- Monsieur Fabien CANU, Directeur Général de l'INSEP, représenté par madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Madame Marie-Hélène DUPRE, Inspectrice pédagogique en EPS, IEA/IEA-EXTERNES

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Madame Carole DELGA, Présidente de l'Association des Régions de France (ARF), représentée par madame Marie-Hélène MATHIEU, Conseillère régionale, Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or
- Monsieur François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), représenté par madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente du Conseil départemental du Tarn

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, représentant le CNOSF, membre du Conseil d'Administration du CNOSF
- Monsieur Cédric TERRET, Président de la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.), représenté par madame Delphine REGEARD, Directrice nationale adjointe en charge des relations avec les fédérations multisports
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), représentée par monsieur Karl DRAPIED, CTN Adjoint à la Direction nationale
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles

- Monsieur Denis MIGUET, Directeur Départemental UNSS Seine-et-Marne
- Madame Marie-Hélène GUENEGO, Administratrice Fédération PEEP
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-Présidente FCPE Rhône & Métropole de Lyon, Vice-Présidente FCPE AURA, administratrice nationale FCPE
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Pamela SVETOJEVIC, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Esthel LEMERCIER, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Ivan BOUDAY, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Nicolas COGNET, représentante FNEC FP-FO

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Madame Jeanne DUFOUR, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Georges Pompidou, Cajarc, académie de Toulouse
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice
- Monsieur Laurent BONECHER, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Paul Suitman, Camopi, académie de La Guyane
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Floirac, académie de Bordeaux
- Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège La Vigièrè, Saint Flour, académie de Clermont-Ferrand
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Valérie GRANGON, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Louis Leprince Ringuet, Génas, académie de Lyon
- Madame Cynthia COURGIBET, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Aimé Césaire, Basse Pointe, académie de La Martinique
- Monsieur Lionel HUNT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Public de Saint Just, académie de Lyon

- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Jean-Baptiste Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Vincent MOULLIERE, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Collège Marceau Lapierre, Saint Jean du Gard, académie de Montpellier
- Monsieur Nicolas JOUFFREY, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Frédéric Dard, Saint Chef, académie de Grenoble

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Madame Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire, représentée par madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Christophe GEHIN, Chef de service, Adjoint à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, DGESCO
- Monsieur Eric JOURNAUX, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent Olympique et Paralympique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CTIG région académique Ile de France
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- Monsieur Rachid FRIHMAT, Principal du Collège Daniel Mayer, Paris 18e

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Louis RICARD, élu CAVL, académie de Nice, LGT Jean Moulin - Draguignan

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Cécile NICOL, Directrice régionale académique d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Michel DARCY, Président Général Délégué de la Fédération Sportive des ASPTT, représentant le CNOSF
- Madame Valérie QUERIC, SNPDEN UNSA
- 1 représentant de la F.C.P.E.

I) Ouverture par Jean HUBAC, représentant la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, souhaite la bienvenue à tous à l'occasion de cette réunion spéciale des membres de l'Assemblée Générale. Il est précisé que ce n'est pas une Assemblée Générale statutaire car cette réunion se déroule sur un modèle hybride, en présentiel et en visio-conférence.

Il est procédé à l'appel des membres votants afin de contrôler que toutes les personnes appelées soient bien inscrites sur la plateforme de vote.

Un vote test sera effectué en fin d'appel.

Le prestataire « LEGAVOTE », choisi après consultation, présente les modalités du vote et lance le vote test.

Le vote test est présenté :

- Lors d'une réunion de scellement effectuée avant le début du vote, les organisateurs du vote ont pu :
 - o Vérifier la conformité de la configuration du vote
 - o Vérifier la conformité des propositions
 - o Assister à un test de scrutin - en son entier - comprenant notamment :
 - La saisie de clés permettant de générer la clé de chiffrement des bulletins
 - Le scellement de la plateforme de vote
 - La connexion d'un électeur sur son interface de vote
 - Le vote d'au moins un électeur
 - Le déclenchement du dépouillement grâce aux clés des membres du bureau de vote
 - La publication des résultats
 - o Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant qu'électeur
 - o Etre formés à l'utilisation de la plateforme de vote en tant que membre du bureau de vote
 - o Constater l'accessibilité des instructions de vote
- Présentation de la solution par le prestataire et des règles de vote :
 - o Chaque électeur dispose d'une voie
 - o Le quorum est à la moitié (article 10 statuts)
 - o L'abstention est un usage à l'UNSS non prévu dans les statuts. Par habitude, ce choix est proposé, cependant, il n'est pas comptabilisé dans le résultat final mais sera tout de même affiché.
- M. HUBAC précise qu'il est essentiel de voter pour s'assurer que chacun a les moyens de ce vote, puis lit la question « Voyez-vous l'écran de vote ? » et dit « j'ouvre le vote ».
- Le prestataire ouvre alors techniquement le vote
- Chaque électeur vote
- Mme Courtet informe et montre l'avancée du vote à M. HUBAC pour savoir à quel moment tous les votant auront procédé au vote
- Une fois que tous les votants ont voté, M. HUBAC dit « je clos le vote ».
- Le prestataire clos alors techniquement le vote.
- M. HUBAC annonce les résultats tels qu'ils sont publiés sur la plateforme de vote. Le prestataire projette à l'écran les résultats à partir de sa plateforme.

Le vote test a pour objectif :

- de constater la présence des électeurs avant le vote du règlement fédéral,
- d'habituer les électeurs à la solution intuitive de vote.

Déroulement du scrutin test :

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 10/09/2024 à 14:47.

Les organisateurs du vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'émargement étaient bien vides
- Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter
- La liste d'émargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne
- Les électeurs connectés après le 10/09/2024 à 14:50 n'ont plus pu accéder au vote.
- Les électeurs connectés avant le 10/09/2024 à 14:50 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 10/09/2024 à 14:50.

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'émargement ont été scellés et les organisateurs du vote ont reçu les empreintes numériques correspondantes.

Les organisateurs du vote ont procédé au dépouillement le 10/09/2024 à 14:50:42.

Le système a extrait de l'urne 55 bulletins dont 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc soit un total de 55 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement numérique contenait 55 entrées représentant 55 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne numérique.

Les résultats du vote test :

Question : Voyez-vous l'écran de vote ?

<u>Réponse</u>	<u>Nb de voix</u>	<u>% des voix exprimés</u>
<u>Oui</u>	<u>51</u>	<u>100%</u>
<u>Non</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>
<u>Je m'abstiens</u>	<u>(4)</u>	<u>(7.27%)</u>
<u>TOTAL</u>	<u>51 (+4)</u>	<u>100%</u>

L'ordre du jour est exclusivement composé de l'étude du règlement fédéral sportif et artistique (RFSA) 2024-2028.

II) Déclarations liminaires

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS DES AS

Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse :

Nous venons de vivre une période de joie et d'enthousiasme avec les JOP, qui, de l'avis de toutes et tous sont une réussite. La France a été capable d'organiser cet évènement exceptionnel parce qu'elle y a mis les moyens humains et financiers.

Malheureusement, l'Etat ne semble pas vouloir soutenir l'UNSS de la même façon. Et pourtant nombre de sportives et sportifs de haut niveau sont passés par le sport scolaire à la française. Or, le règlement fédéral qui nous est présenté aujourd'hui propose un appauvrissement de l'offre d'activités inédit : nous passons de 133 activités proposées à seulement 85. Les choix opérés (catégories d'âges, activités...) ne se sont faits qu'à l'aune du principe économique qui semble être le véritable principe de ce règlement fédéral. Quelle contradiction quand dans un même temps, un dispositif comme les « 2h de sport au collège » dont l'efficacité n'est toujours pas prouvée continue d'être abondé !

Malgré, nos multiples interventions, les documents reçus jeudi continuent d'exclure 58 activités de l'UNSS. Les AS deviendraient alors les seules responsables de l'organisation de ces rencontres. Si nous sommes bien d'accord que certaines APSA n'ont pas vocation à avoir des finalités nationales, elles doivent toutefois pouvoir exister localement et être organisées par les districts. Citons par exemple des activités emblématiques de certains territoires comme les voiles traditionnelles dans les Antilles, le parapente à Montpellier ou à Strasbourg, la gym acro aérienne à Versailles ou à Lyon et bien d'autres encore. Ces activités portent pourtant l'objectif d'Innovation du PNDSS voté à l'unanimité en juillet. C'est pourquoi les élus des AS sont farouchement opposés à la proposition de l'article 25 du règlement fédéral et demandent qu'il soit retiré. Nous souhaitons qu'il n'y ait que deux listes : une liste 1 d'activités pour laquelle toutes les rencontres sont organisées et financées jusqu'au championnat de France et une liste 2 contenant toutes les autres APSA organisées et financées par l'UNSS jusqu'au niveau national avec la possible organisation de challenges.

Comment expliquer à nos collègues animateurs / animatrices d'AS qu'ils ne pourraient plus prétendre faire partie de l'UNSS s'ils proposent des activités de liste 3 alors même que celles-ci garantissent un accès aux pratiques à nombre d'élèves, alors même qu'elles sont enseignées en EPS ? Elèves qui, rappelons-le, sont obligés d'être licenciés à l'UNSS et qui devront donc s'acquitter d'une licence dont le prix a augmenté de 9% à cette rentrée.

Autre paradoxe, alors même que nos athlètes paralympiques ont mis à l'honneur nombre de para activités et que le règlement fédéral se targue d'organiser un challenge sport partagé, nulle part dans le programme n'apparaissent la boccia ou le cécofoot !

De surcroît, nous sommes très inquiets avec l'absence de cadrage financier du programme territorial. En effet, stipuler dans la lettre cadre finances qu'un tiers des crédits versés devront y être consacrés est loin d'être suffisant. Nous y voyons la fin pure et simple de toutes les rencontres nationales pour les activités ne faisant pas partie de la liste 1. Devant la pénurie de moyens, les territoires choisiront à coup sûr de préserver les rencontres locales pour le plus grand nombre. Ainsi, ce règlement fédéral acterait la fin de finalités nationales pour plus de la moitié des APSA proposées.

Enfin, le choix laissé à chaque CMN pour les catégories ou la place des coaches augure à autant de fonctionnements que de territoires. Quid alors de l'harmonisation et de la simplification pourtant prônées dans la proposition de RF ?

Les écueils s'enchaînent : la nouvelle proposition de règlement fédéral, la gestion financière désastreuse de la Direction Nationale de l'UNSS des deux dernières années, l'absence de projection financière sur les économies potentielles, le fonctionnement de moins en moins démocratique. Le constat est alarmant : l'UNION nationale du sport scolaire se **désunit**.

Nous pensons ainsi que ce règlement fédéral est porteur d'interprétations, d'erreurs et surtout dangereux pour l'identité de l'UNSS. Les AS ne se reconnaissent pas dans ces propositions. Celles-ci renforcent la défiance vis-à-vis de la Direction Nationale UNSS et nombre d'AS ne voient plus l'intérêt de s'y affilier. Le cadre règlementaire oblige l'affiliation mais pas la prise de licences, le risque d'une perte de licenciés est réelle et sans doute probable.

Au regard de toutes ces remarques, les élus des AS demandent un report du vote du règlement fédéral pour une évolution du document. A défaut, nous nous prononcerons **CONTRE**.

Pour conclure, nous insistons pour que le ministère soutienne davantage le service public du sport scolaire qui a fait ses preuves, car accessible à chaque élève à moindre coût sur tout le territoire et surtout sans restriction de l'offre d'activités.

Merci pour votre écoute.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU :

La rentrée s'est effectuée dans un contexte particulier. Tout d'abord avec une ministre de l'Éducation nationale démissionnaire qui continuait de vanter les mesures liées au choc des savoirs, qui a mis en œuvre la réforme de

l'année de terminale de la voie professionnelle et qui a mis en suspens d'autres réformes, toutes aussi unanimement contestées par les personnels. D'annonces en annonces, de réformes en réformes, les problèmes cruciaux ne sont pour autant pas résolus. C'est sur ces questions que nos collègues sont d'ailleurs mobilisés aujourd'hui et notamment celles et ceux de Seine Saint Denis car il manque toujours des enseignants devant les élèves, les effectifs de classe sont toujours trop élevés, l'inclusion se fait sans moyens. Et pour l'EPS, l'accès à des équipements sportifs de qualité et en nombre est toujours largement insuffisant.

Je vous épargnerai un laïus acerbe sur les conditions de travail des personnels de l'éducation de plus en plus dégradées, sur les salaires et la réforme des retraites qui seront au cœur des mobilisations annoncées pour le 1^{er} octobre.

Et le sport scolaire dans tout ça ? dans sa conférence de rentrée, la ministre démissionnaire n'en a pas dit un mot, pas plus qu'à propos de ces associations sportives qui mériteraient pourtant d'être tous deux bien mieux soutenus. À cette heure, nous attendons la nomination d'un ou d'une ministre qui, nous l'espérons, ne boudera pas les bancs des instances de l'UNSS comme l'ont fait ses prédécesseurs depuis 2017.

L'UNSS a besoin d'un ou une présidente qui s'y intéresse vraiment et ne laisse pas les manettes à une direction nationale qui n'écoute pas ses associations sportives, qui n'écoute pas les cadres en territoires et qui ne souffre pas les controverses.

Nous avons besoin d'une subvention doublée, ce serait un bel héritage des JOP. Nous avons besoin de travailler à l'attractivité de la fonction de directeur ou directrice en territoires. Nous avons besoin de personnels à la direction nationale qui connaissent l'éducation nationale et son fonctionnement, qui connaissent l'EPS, qui connaissent les réalités du terrain, de la commande des bus jusqu'à la maîtrise des logiciels des compétitions !

L'UNSS n'est pas une fédération comme les autres, nous l'avons déjà dit et le redisons encore.

Aujourd'hui, vous nous présenterez un Règlement Fédéral qui n'aura que très peu évolué par rapport à celui qui a été rejeté en juillet. Ce Règlement Fédéral a été présenté dans ses grandes lignes dans les premières réunions départementales UNSS comme s'il était déjà entériné, même si le PPT de la DN UNSS précisait qu'il était sous réserve de validation le 10 septembre.

Une présentation avec quatre beaux tableaux qui au final ne donnent que peu d'éclairage sur son contenu. Il y est bien question de programme territorial et de programme national, de listes 1 et 2, mais à aucun moment on ne connaît la liste intégrale des APSA de chacune de ces listes, ni les conditions de pratique et de financement.

Comment les collègues peuvent-ils savoir de quoi on parle ? ce que peut ça représenter dans leur projet d'AS en termes d'APSA et d'équipes à engager ? à quel moment peuvent-ils savoir que les règles de frais de participation pour les challenges nationaux seront différentes de celles des championnats de France comme ils les connaissaient ? Rien n'est clairement explicité.

Des informations qui certes n'ont pas à figurer dans le Règlement Fédéral, mais dont les membres de l'Assemblée Générale doivent prendre connaissance afin de fonder leur avis :

Au moins 2/3 de l'enveloppe académique des crédits d'animation sportive vont être consacrés au programme national qui regroupe les rencontres qualificatives ou sélectives de la liste 1 plus les championnats France spécifiques.

Et 1/3 de l'enveloppe au maximum pour le programme territorial qui regroupe les rencontres de la liste 2, les rencontres promotionnelles (liste 1 et catégories OPEN), les rencontres événementielles (JNSS, SOP, lycéenne, etc.)

Si nous lisons attentivement le Règlement Fédéral, et nous espérons que tous et toutes les membres de l'AG présents en auront fait de même, on peut remarquer les choses suivantes :

La liste 1 du programme national regroupe 42 activités dont près de la moitié sont les plus communément pratiquées dans les AS. Or le choix de maintenir uniquement 2 catégories d’âges, une pour le collège (dont surclassement possible pour les benjamins²) et une pour le lycée, pourra poser des problèmes de sécurité et de mises en cause, particulièrement en sports collectifs. D’autre part, cela entraînera probablement l’"exclusion" d’élèves qui, malgré le respect de la catégorie d’âge, seront barrés en raison des années de naissance autorisées par la CMN, ou tout simplement car les performances des élèves les plus âgés les excluront de fait dans la composition des équipes.

La liste 2 du programme territorial regroupe 43 activités moins pratiquées dans les AS. Mais pour celles-là, l’UNSS a consenti à revenir sur les catégories d’âges du Règlement Fédéral 2020-2024.

C’est d’ailleurs un sujet qui pose question : comment les élèves vont -ils pouvoir s’y retrouver pour savoir à quelle catégorie d’âge ils et elles appartiennent. Ils pourront être un jour « Benjamins », un jour « Collège » et cela parfois dans la même activité selon qu’elles et ils participent à une rencontre dans le cadre du programme national ou dans celui du programme territorial.

Stabilisation, simplification, cohérence, harmonisation et faisabilité étaient bien les cinq grands principes directeurs du Règlement Fédéral ? c’est à en douter.

Nos collègues sont déjà en train de s’opposer aux nouvelles catégories d’âges applicables à la liste 1.

Depuis une semaine, des courriers nous parviennent tous les jours pour demander le retour aux catégories d’âges précédentes. Nous les transmettrons d’ailleurs à la DGESCO et à la DN UNSS.

Dans ces courriers, ils dénoncent également le désengagement de l’UNSS dans l’organisation des rencontres de la liste 3 appelée « autres activités sportives ou artistiques ».

Ce report de responsabilité d’organisation et de financement par les AS, et par conséquent par leurs présidents, est une ligne rouge à ne pas franchir si vous voulez conserver les AS dans l’UNSS.

L’annonce de l’augmentation de l’affiliation et du prix de la licence, le maintien de l’accord sur les transports pourtant décrié, la baisse des IMP pour la coordination des districts dans six académies, les postes vacants dans huit services, la suppression de postes de secrétariat dans deux services régionaux et le chantage au remplacement de durée, mettent le feu aux poudres. Nombreuses sont les AS qui déclarent plus vouloir s’affilier à l’UNSS.

Alors que le Règlement Fédéral n’est pas partagé par les élus des AS, par le SNEP-FSU, par bon nombre de cadres en territoires et probablement par d’autres membres de cette Assemblée Générale, s’il devait être validé aujourd’hui, cela ne fera qu’amplifier la défiance des AS envers l’UNSS.

C’est pourquoi, afin d’apaiser les choses, le SNEP-FSU suggère de ne pas le soumettre au vote aujourd’hui.

À la place, nous pourrions prendre la décision collective de prolonger le Règlement Fédéral 2020-2024 pour l’année scolaire qui vient.

Parallèlement nous devrions reprendre les réunions de concertation pour que le prochain Règlement Fédéral soit vraiment partagé comme a pu l’être le PNDSS.

Un nouveau Règlement Fédéral pourrait être ainsi présenté et voté en fin de saison 2024-2025 pour les trois années à venir.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise que les réponses seront faites dans le fil de la discussion puisse qu'elles concernent le Règlement Fédéral.

Sur les points hors RFSA, les réponses seront portées à l'écrit.

Monsieur HUBAC n'est pas favorable au report de vote demandé lors des déclarations liminaires.

La parole est cédée à Messieurs GIRAULT et HAYERE pour la présentation du Règlement Fédéral Sportif et Artistique.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, précise que le RFSA, comme l'a évoqué Monsieur HUBAC, doit être mis au vote. Il est impensable de revenir en arrière. Ce règlement a été conçu à la suite de nombreuses réunions où toutes les parties ont été concertées. Les financements territoriaux sont clairs et précis et votés lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2024. Il est rappelé que ces financements sont liés aux choix fait en territoires qui sont relatifs aux spécificités locales.

Certains points à l'intérieur de ce règlement sont à prendre en compte, 95% des activités développées à l'UNSS sont en liste 1 et 2 et 5% sur la liste 3.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des SPORTS, s'appuie sur le diaporama pour revoir uniquement les points qui portent à discussions et qui ont été évoqués lors de la réunion du 29 août dernier. C'est le document envoyé le 3 septembre au matin qui va servir de base à cette présentation.

Il est rappelé que le rétro planning nous a porté depuis janvier 2023 à une dizaine de réunions du groupe de pilotage à autant de réunions en visio avec le groupe des cadres ainsi qu'à deux séminaires des directeurs et délégués techniques.

Un premier document a été présenté en mai 2024 au conseil d'administration et qui a évolué depuis l'assemblée générale pour être présenté ce jour.

LE RFSA est un document de cadrage du Projet national du Sport Scolaire du Second degré (PNDSS 2D), pour les cadres en territoire, afin d'organiser la rencontre sportive sous toutes ses formes.

5 grands principes directeurs :

- Stabilisation** du règlement fédéral sportif ; tous les deux ans ce RFSA sera évalué
- Simplification** des règles sportives en vigueur pour en permettre une meilleure assimilation par les acteurs de l'UNSS ; outil pour les enseignants et nos partenaires
- Cohérence** des textes applicables pour une mise en œuvre opérationnelle efficace ; cohérence avec les CMN
- Harmonisation** des dispositifs communs à des ensembles identifiés d'activités (catégorisation des rencontres) faciliter le travail de lecture et de repérage
- Faisabilité** pour permettre de proposer des formats et des règlements spécifiques tenant compte des réalités du terrain. Des articles que l'on est capable d'appliquer

5 grands chapitres structurants

1. **L'accès à la rencontre**, affiliation, tenues, les obligations pendant la rencontre, les protocoles, espace d'éducation...
2. **Les catégories UNSS**, collège et lycée avec des catégories uniques filles et garçons – SP, LP-OPEN
3. **Les programmes de rencontres UNSS**, un national qualificatif (liste 1) et un territorial (liste 2) du district à l'académie et des challenges nationaux pour promouvoir des activités. Il n'a pas été envisagé de liste 3 mais il est proposé un article 25 qui vient établir des activités complémentaires validées par une commission territoriale et par la direction nationale
4. **Les championnats UNSS**, Sport Co et Sport individuel ainsi que challenge artistique, ouverture vers la mixité, le SP et les classements par équipe.
5. **Les commissions mixtes nationales**

Les dernières avancées proposées suite à la réunion de concertation d'août 2024 :

- Agilité dans la mise en œuvre, évaluation au bout de deux ans
- Souplesse dans l'harmonisation, par les CMN, instances de proposition d'évolution des formats
- Ouverture, les activités sont listées pour le national et pour le territorial

- Structuration renforcée du RFSA, précisions dans la distinction des activités, adaptation dans le programme territorial, reconnaissance du programme Sport Partagé notamment avec des places possibles dans les différents CF et festivals.

Les modifications :

- Article 14 – modalités de classement ou de sélection

Il n'existe pas de championnat individuel à l'UNSS

Tous les résultats aux compétitions, aux rencontres des activités artistiques lors de festivals génèrent des classements par équipe d'association sportive. Lorsque l'activité est pratiquée individuellement, ces performances rentrent en ligne de compte dans l'élaboration d'un classement par équipe.

- Article 25 – autres activités sportives et artistiques non listées en liste 1 et liste 2

Dans une volonté d'ouverture ces activités non listées pourront être pratiquée dans le cadre de rencontres UNSS sous réserve de la validation d'une commission territoriale constituée de coordonnateurs de districts, de directeurs départementaux et régionaux qui évaluent la possibilité d'organisation des rencontres. Ces demandes seront présentées à la direction nationale pour accord.

La phrase relative à la responsabilité des comités directeurs des AS pour pratiquer des activités non listées est proposée à la suppression. Toutefois, il est rappelé les éléments législatifs pour expliquer l'importance de ces dispositions dans le règlement fédéral :

L'article L. 321-1 du Code du sport dispose/oblige : « *Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.* »

L'article L. 321-2 du Code du Sport dispose : « *Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros.* »

Et l'article L. 321-4 du Code du sport dispose : « *Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.*

Elles informent également leurs adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. »

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, remercie les élus et les organisations syndicales pour avoir commenté le document et y avoir proposé des remarques. La modification de l'article 8 sur la laïcité, concernant les parents accompagnateurs qui n'est pas soumise à la neutralité des agents du service public, doit être conforme à la réglementation.

On reviendra sur l'article 25 mais ne faut-il pas distinguer ce que l'on appelle les activités dites particulières ?

Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation au MSJOP, précise que les disciplines qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 code du sport ne s'appliquent pas à l'UNSS, dans le cadre des formats de pratiques proposées par le règlement fédéral actuel.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des SPORTS, ajoute que pour les boxes par exemple, les formats n'autorisent pas le KO à l'UNSS. De ce fait, il n'y a pas de certificat médical spécifique. Il faudra cependant écrire sur les commotions cérébrales. Des précisions seront apportées en bas de page.

Monsieur HUBAC informe qu'il y aura des interventions mais qu'il faudrait au préalable, afin que cela soit bien compris, revenir sur l'article 25, les catégories d'âge et sur la question du budget, notamment sur la question des

2/3-1/3. Il y a le règlement fédéral d'un côté et de l'autre les éléments d'accompagnement, notamment cette notion de 2/3-1/3 qui ne doit pas être figée, à savoir que 2/3 des budgets seraient réservés à la liste 1. Il y a sans doute des éléments de communication à revoir auprès des cadres territoriaux.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, signale que le document a bien été reçu mais que celui-ci ne comprend que très peu d'évolution par rapport à celui de juillet 2024. Concernant le repêchage, la commission avait donné son accord.

Il avait été demandé qu'il n'y ait pas de liste 3, que toutes les activités puissent être pratiquées à l'UNSS et que dans le cas d'une activité bien particulière, il y ait une commission qui tranche.

Ce n'est pas la même logique qui est proposée dans ce document. Ce qui est souhaité est que les activités qui ne sont pas listées, puissent faire l'objet de rencontres au sein des districts dans le cadre de l'UNSS et non pas sous la responsabilité des comités directeurs des AS. C'est cela que portent les élus des AS.

On parle de visibilité mais les tableaux présentés ne le sont pas et l'offre de pratique est vraiment diminuée, lorsque l'on comptabilise les activités des liste 1 et 2, nous ne sommes pas à 95%.

Le financement du programme territorial n'a pas à apparaître dans le règlement fédéral mais en toute fin, il n'existera pas car il n'y aura pas de moyen, pas de subvention pour le faire vivre, une fois les obligations de la liste 1 mises en œuvre.

Cela va participer à creuser les inégalités.

Monsieur HUBAC complète que la lecture de l'article 25 ne choque pas maintenant que la phrase a été rayée. L'intérêt de la commission territoriale est de régler les activités organisées au local.

Il y a un intérêt à s'interroger sur telle ou telle activité et à ne pas autoriser à la marge la pratique de certaines au sein de l'UNSS.

Monsieur HAYERE informe que concernant les activités dites de liste 3, les activités qui ne rentrent pas dans ce cadre seront identifiées en fonction de critères liés à la sécurité, à l'assuranciel ou à l'éthique de pratique.

Ce que l'on ne peut pas faire dans une liste 3 allongée, c'est de lister des activités qui ne sont que des formes préparatoires organisées dans un district. Les programmes engagés dans les districts le sont dans un cadre temporaire limité et budgétaire il est vrai. Sur OPUSS, nous avons listé les activités 1 et 2.

Dans les réunions 1 et 2 du COPIL, nous avions bien identifié les activités pour les deux listes.

Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Strasbourg, revient sur l'article 25, plus spécifiquement sur la phrase barrée. On pourrait reprendre la phrase et ajouter « sous la responsabilité de l'UNSS » au lieu de l'AS.

De même, les activités du district sont menées par les enseignants sous la responsabilité de l'UNSS. Il faudrait que le terme UNSS apparaisse.

Monsieur HAYERE confirme que l'on pourrait reprendre cette phrase et spécifier des rencontres organisées par l'UNSS.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, revient sur la répartition financière 1/3-2/3. Ce règlement devait permettre des économies et à aucun moment, nous n'avons eu la présentation des éléments générant cette économie.

Pourquoi couper drastiquement dans les activités sportives sans connaître les pistes qui permettraient des économies ainsi que le montant de cette économie qui pourrait basculer sur l'aide aux AS ou sur l'aide aux transports ?

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, déclare qu'il y a un problème de timing concernant l'article 25, même si quelques propositions du COPIL ont été retenues. Quand est-ce que les programmes vont débuter ?

Lors de l'assemblée générale du département de Madame FRANÇOIS, la directrice régionale a annoncé qu'il n'y aurait pas de rencontre académique au niveau des benjamins.

Nous n'allons pas attendre deux ans et sacrifier les benjamins et les cadets.

De même, nous ne sommes pas dans une instance statutaire mais nous avions demandé le procès-verbal de l'assemblée générale de juillet 2024 où toutes les questions avaient été posées.

Là on « noie le poisson ».

Les questions sont : quelles activités proposons-nous à nos élèves, quels types de rencontres ?

Nous avons pris du retard, on nous a imposé un RFSA, que fait-on à la rentrée concrètement ?

Monsieur Laurent BONECHER, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de la Guyane, évoque la difficulté de son district en Guyane. Cela pose des problèmes de distance importants, une journée de pirogue pour aller et de même pour le retour avec un hébergement. C'est cela la rencontre en district pour son territoire. De fait, il est isolé et ne fait vivre son association qu'en son sein.

Son territoire est constitué de population amérindienne qui est exclue des rencontres. Il faut se pencher sur ce problème.

De plus, la mixité doit être cadrée. On ne peut pas imaginer que seules les filles de bon niveau pourraient jouer dans les championnats garçons. C'est très réducteur.

Monsieur Ivan BOUDAY, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U., interroge sur les changements dans les catégories et sur ce que cela va apporter réellement. En lycée, la constitution d'équipes avec des élèves de seconde et des élèves de terminale entraînera la mise de côté des plus jeunes.

En collège, pourquoi toucher à ce qui fonctionne très bien, à savoir les catégories Benjamins et Minimes. Les enseignants font faire un focus sur la catégorie Collège et les Benjamins vont être mis de côté. Les enseignants sont désabusés de ce nouveau règlement et on demande que cela soit revu.

Monsieur BOUDAY annonce qu'une action pour le retour du Ski en liste 1 est entamée. En contact avec la Fédération Française de Ski, Monsieur BOUDAY informe que l'UNSS n'a pas donné suite après une réunion organisée en amont. La France va recevoir les Jeux Olympiques d'hiver. C'est un très mauvais positionnement de l'UNSS qui est affiché

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, revient sur le financement et sur la liste 3. Ce sont les AS qui vont financer la liste 3, qui financent le fonctionnement du district. Les familles vont payer plus cher et il y aura moins d'activités à proposer.

De nombreux enseignants se demandent à quoi sert l'UNSS et à quoi cela sert de s'affilier à l'UNSS?

Comment vont être financés les challenges nationaux de la liste 2 ? Les services vont demander aux AS de payer plein pot. Des enseignants, animateurs des AS sont de plus en plus en colère et vont se mettre en défiance par rapport à la règlementation.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, définit les éléments essentiels afin que se poursuive cette réunion dans des délais raisonnables.

Dans un premier temps, il faut apporter des réponses aux questions posées et définir la date à laquelle le programme pourra commencer. Ce n'est pas l'idéal car le texte aurait dû être voté en juillet, mais cela doit débuter juste après les vacances de la Toussaint.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, revient sur la question de Monsieur LESNÉ relative au financement. Monsieur GIRAUT précise que le budget voté en juillet 2024 a été construit sur ce nouveau RFSA. Ce n'est qu'un budget prévisionnel, nous verrons si nous avons encore cette année une hausse de nos licenciés et comment absorber cela.

Concernant les questions posées par Monsieur BONECHER, Monsieur GIRAUT se dit très sensible à ce qui se passe dans les territoires d'outre-mer. Lors de sa courte venue, les nombreux rendez-vous aussi bien avec les instances locales qu'avec le rectorat ont permis de prendre la mesure des problèmes. Ce qui ressort est de ne pas laisser les enfants de la République au bord du chemin dans un souci d'égalité. Nous travaillons avec tous les territoires et au plus près en fonction de leur singularité.

Enfin, concernant le ski, les discussions sont en cours mais nous n'avons pas eu de retour de la fédération. Par rapport à l'accident qui s'est déroulé en 2016, le procès vient de s'achever. Nous avions besoin d'éclaircir des points, notamment sur l'assuranciel. Nous souhaitons également que l'UNSS soit moteur pour nos jeunes licenciés à l'approche des Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des SPORTS, répond sur la question des modifications des catégories. Ce qui change, c'est une question de terminologie. La catégorie Minime en Sports Collectifs établissement s'appelle dorénavant Collège.

Avec possibilité d'intégrer des Benjamins 3 et des Cadets 1, les CMN déterminent qui a le droit de participer. Nous avions même évoqué pour rappel Mesdames FRANÇOIS, PELTIER et Monsieur LIMOUZIN le Collège 1 et le Collège 2 pour ne retenir que Collège.

Concernant la catégorie lycée, la modification est établie sur les Sports Collectifs garçons établissement seulement. Dans le programme territorial, il y aura possibilité d'organiser des rencontres pour les benjamins ou pour les cadets, il n'y a pas de frein.

Concernant les budgets, les activités proposées en plus de celles de la liste 2, sont financées dans la partie territoriale. La notion de 2/3-1/3 n'est pas figée, mais comprend une part de décision en territoire.

Ce qui revient des contrats dans le budget, est de l'ordre de 15, 5M d'euros. Ce qui redescend pour l'animation est de 19M d'euros qui comprennent des versements de la trésorerie vers les académies. Si nous constatons un afflux de licenciés encore cette année, il faudra gérer cela au niveau du budget.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, corrige que l'afflux supplémentaire de licenciés ne rapporte pas d'argent à l'UNSS mais aux AS. Il est faux de dire cela. Les contrats sont calculés sur le nombre d'élèves scolarisés.

Monsieur HAYERE explique qu'il parle essentiellement des charges que cela générerait. Le nombre de mercredis est incompressible, nous ne pouvons pas en ajouter.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, souhaite que les débats s'arrêtent là et donne encore quelques minutes de parole pour des synthèses

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, rappelle que dans un district, il est proposé plusieurs activités par mercredi. Ainsi, nous pouvons démultiplier les activités. Cela n'est donc pas un bon argument.

Monsieur HUBAC répond que les ressources humaines peuvent venir à manquer si on démultiplie à outrance.

Monsieur Ivan BOUDAY, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U., montre son désaccord sur l'argument autour des catégories. L'UNSS est la seule fédération qui va fonctionner avec des catégories à 3 années de naissance. Les Sport Collectifs qui sont les activités les plus répandues à l'UNSS, vont fonctionner avec les 3 années de naissance, ce qui va priver les élèves de secondes de compétition. Un élève de terminal garçon est plus proche de l'adulte qu'un élève de seconde, le rapport de force est trop important. De même, pour la catégorie Collège où les benjamins seront exclus.

Monsieur BOUDAY pense que le terrain donnera raison aux arguments développés.

Monsieur HUBAC comprend cependant que les choses ne sont pas figées et que les CMN auront en fonction des activités à se positionner et pourront adapter ce cadre.

Il faut accorder au texte un certain temps de mise en œuvre afin de voir dans quelle mesure son adaptation sera nécessaire.

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand, souhaite porter deux remarques. La première sur le vœu que la décision du Jeune Coach joueur ou non soit à l'initiative de l'AS et non règlementée. La seconde concerne une coquille à la page 27 sur ERAS ou le A est pour l'enseignement adapté et non agricole.

Monsieur HUBAC confirme qu'une lecture attentive sera effectuée pour supprimer les coquilles et s'assurer que les modifications nouvellement apportées soient en cohérence avec le texte.

Monsieur HAYERE répond à la remarque sur le Jeune Coach. Les directeurs de services souhaitent que les effectifs soient le plus fixes possibles. Les CMN se sont positionnés par le biais des fiches Sports. Le souhait est également de continuer la formation autour de ce rôle.

Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, souhaite faire une synthèse de ce qui s'est dit et de ce qu'il a compris. Il lui semble que les acteurs de terrain ne sont pas en adéquation avec ce Règlement Fédéral et que les réunions de préparation n'ont pas été efficaces.

Bien que tout le monde soit de bonne volonté, il manque des explications qui pourraient réunir comme par exemple de décrire concrètement les éléments qui produiraient de réelles économies.

Monsieur MEZRGUES finira son mandat car sortant du second degré. Il espère que l'élève restera au centre des préoccupations à l'UNSS et souhaite une bonne suite à tous.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose que le texte soit soumis au vote. Un document simplifié expliquant les tenants et aboutissants du RFSA sera présenté aux membres.

Concernant les catégories d'âge, il semble que celles-ci ne soient pas aussi problématiques que ce qui a été évoqué lors des échanges.

Les échanges seront encore nécessaires et il conviendra donc d'organiser des sessions de travail.

III) Déroulement du scrutin :

Les électeurs ont pu se connecter pour voter à partir du 10/09/2024 à 16:29.

Les organisateurs du vote ont pu suivre le bon déroulement des opérations de vote via l'interface de gestion mise à leur disposition en constatant notamment que :

- Avant le début du vote, l'urne et la liste d'émargement étaient bien vides.
- Une fois l'heure de début de vote passée, les électeurs ont pu se connecter sur la plateforme de vote et voter.
- La liste d'émargement s'est alors remplie progressivement et de la même manière que le nombre de bulletins dans l'urne.
- Les électeurs connectés après le 10/09/2024 à 16:34 n'ont plus pu accéder au vote.
- Les électeurs connectés avant le 10/09/2024 à 16:34 ont pu exprimer leur choix jusqu'au 10/09/2024 à 16:34.

Une fois l'heure de fin de vote passée, le contenu de l'urne et de la liste d'émargement ont été scellés et les organisateurs du vote ont procédé au dépouillement le 10/09/2024 à 16:34:24.

Le système a extrait de l'urne 54 bulletins dont 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc, soit un total de 54 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement numérique contenait 54 entrées représentant 54 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne numérique.

Résultats du dépouillement :

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	58
Nombre de bulletins dans l'urne	54
Taux de participation	93,10 %

Résultats de l'approbation du règlement fédéral sportif et artistique 2024-2028 :

Réponses	Nombre de voix	% des voix exprimées
Oui	30	58,82 %
Non	21	41,18 %
Je m'abstiens	(3)	(5,56 %)
Total	51 (+ 3)	100 %

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, confirme le vote favorable à l'approbation du RFSA 2024-2028 et précise que la mouture définitive sera envoyée rapidement. Les questions en attente de réponses, dont une réponse est attendue de la part de la DGESCO, feront l'objet d'un retour par écrit.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, souhaite un vrai bilan chiffré provenant d'OPUSS, afin qu'une évaluation soit menée. Au regard du résultat du vote, il faut donc laisser la chance au texte mais pouvoir réagir avant deux années si les choses ne fonctionnent pas.

Monsieur HUBAC s'inscrit en ce sens.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, intervient sur le calendrier des instances où, comme l'AG en juillet dernier le budget a été voté de justesse et pas le Règlement Fédéral. Nous fonctionnons maintenant en année scolaire et nous devons être opérationnels dès septembre. Il faudrait des votes en janvier pour que nous ayons le temps de travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur HUBAC commente qu'il faudrait s'entendre sur les statuts car par exemple le RFSA ne devrait être voté que par le Conseil d'Administration. Pour le budget, il est compliqué de faire une prévision à moins 8 mois. Cependant, la demande des élus a été entendue.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, note que le RFSA a été voté de justesse et demande si les réponses aux questions diverses seront envoyées.

Monsieur HUBAC répond qu'elles seront bien envoyées comme annoncé précédemment.

Madame FRANÇOIS souhaite savoir si cette année, il y aura des compétitions de ski.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des SPORTS, répond qu'il y aura des rencontres promotionnelles comme celles organisées l'an dernier, pour l'instant pas d'évolution.

Monsieur Ivan BOUDAY, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U., rétorque qu'il n'y a pas d'évolution car l'UNSS ne souhaite pas reconduire l'activité sous prétexte d'un accident et d'un procès terminé. La Fédération Française de Ski est prête à travailler avec l'UNSS, elle est passée à autre chose. Il y a beaucoup de colère pour les enseignants dans les territoires de montagne.

Monsieur Olivier GIRAUT, Directeur national de l'UNSS, ne souhaite pas prendre de risque tant que des problèmes assurantiels demeurent.

IV) Clôture de l'Assemblée Générale

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, clôture cette réunion spéciale des membres de l'Assemblée Générale, en s'excusant de la lourdeur du début de séance due au format hybride.

Il donne rendez-vous à la prochaine réunion du Conseil d'administration, prévue fin 2024 ou tout début janvier 2025.

PROJET

Questions - réponses AG UNSS – 10.09.2024

Question 1 :

Postes UNSS dans les services en territoires

À notre connaissance les postes qui suivent ne sont pas pourvus à cette rentrée :

DSRA Grenoble, Limoges, Mayotte, Normandie, Montpellier et DSD 33, 46 et 63.

Qu'en est-il à ce jour ? S'ils ne sont pas pourvus, quelles actions sont mises en place pour les appels à candidature et les recrutements ?

Nous demandons la liste complète de tous les directeurs et directrices, service par service, en précisant si elles et ils sont directrices, adjoint·es ou chargé·es de mission et si elles et ils sont affecté·es à titre définitif ou provisoire.

D'autre part, nous demandons que le recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2025 soit plus rigoureux que l'an dernier. Certains postes, dont la vacance était pourtant prévisible, n'avaient pas été intégrés à la liste parue au BO de novembre. Nous rappelons d'ailleurs que le poste de DSR Guyane est toujours occupé par un contractuel, ce qui n'est pas conforme aux statuts de l'UNSS, et qu'il n'apparaît toujours pas sur les dernières listes d'appel à candidature. Cette situation, qui dure depuis plus de 3 ans, doit trouver une issue réglementaire.

Réponse 1 :

Les mouvements à l'UNSS ont permis de pourvoir un certain nombre de postes, avec succès. Certains sont encore en cours d'attribution : Au 3 septembre, les informations sont les suivantes

- DSD 33 : décès du titulaire fin aout. L'ancien directeur du service est pressenti pour l'année scolaire
- DSRA SR NORMANDIE : 1 faisant fonction + 1 chargée de mission pour l'année scolaire
- DSD 63 : Le directeur sortant assure la fonction à mi-temps jusqu'aux congés de Toussaint dans l'attente du successeur
- DSD 89 : Yoann MONTCHAMP reste en poste et fera faisant fonction
- DSRA SR GRENOBLE : En attente de décision du recteur suite aux entretiens des 2 candidats
- DSD 87 : vacant. En cours de recrutement sur moyens provisoires pour l'année scolaire
- DSD 46 : quatre candidatures ont été reçues et sont en cours d'étude, auditions le 9/09 de deux candidats, tous les candidats ne pourront être que contractuels
- DSR SR MONTPELLIER : 1 DR recruté + 1 DRA en cours d'officialisation sur moyen provisoire.

La liste des fonctionnaires placés auprès de l'UNSS :

	Région / Département	DSD/DSDA
Aix-Marseille	Service Régional	DSR COTE Emmanuel
Aix-Marseille	Service Régional	DSRA DENANTE Loïc
Aix-Marseille	Alpes-de-Haute-Provence	DSD SANANES Alexandra
Aix-Marseille	Hautes-Alpes	DSD ROUIT Claudine
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	DSD SAUVAL Charmelle
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	DSDA VOLANTE Hélène
Aix-Marseille	Vaucluse	DSD GENIAUX Cyrille
Amiens	Service Régional	DSR CACHEUX David
Amiens	Service Régional	DSRA DANQUIGNY Florence

Amiens	Aisne	DSD PROST Thierry
Amiens	Oise	DSD MASSON Philippe
Amiens	Somme	DSD TACK Franck
Besançon	Service Régional	DSR MOMMESSIN Serge
Besançon	Service Régional	DSRA BOINE Patrick à 50% thérapeutique
Besançon	Service Régional	DSRA
Besançon	Doubs Sud	KEMPF Grégory en remplacement de J Broussier
Besançon	Jura	DSD ALARY Sylvain
Besançon	Haute-Saône	DSD THOMASSEY Delphine
Besançon	Nord Franche Comté	DSD Mme FAVERET Camille
Bordeaux	Service Régional	DSR Laurent MANGARD
Bordeaux	Service Régional	DSRA Nathalie CAYEUX
Bordeaux	Dordogne	DSD AVRILLAS Guillaume
Bordeaux	Gironde	DSD POULMARC'H Didier
Bordeaux	Gironde	DSDA THOMAS Isabelle
Bordeaux	Gironde	(Chargée de mission) GIRAUDON Lionel
Bordeaux	Landes	DSD ALFONSI Jérôme
Bordeaux	Lot-et-Garonne	DSD HENIN Antoine
Bordeaux	Pyrénées-Atlantiques	DSD DUFOUR Franck
Bordeaux	Pyrénées-Atlantiques	DSDA CERGNUL Sébastien
Bordeaux	Pyrénées-Atlantiques	Mission Handicap CABOT Paavo
Clermont	Service Régional	DSR VIALLY Bertrand (80% faisant fonction)
Clermont	Service Régional	DSRA FERRY Hélène (faisant fonction)
Clermont	Allier	DSD BEGERT Thomas
Clermont	Cantal	DSD DUMONTEL Hervé
Clermont	Haute-Loire	DSD FALCON Hélène
Clermont	Puy-de-Dôme	DSD 63 Poste vacant (MONTENOT Emmanuel jusque Toussaint)
Corse	SR + Corse du Sud	DSR LHOUMEAU Fabrice
Corse	Haute-Corse	DSRA RICQUEBOURG Axel
Créteil	Service Régional	DSR SEVERE Cédric
Créteil	Service Régional	DSRA RELIER Marion
Créteil	Service Régional	DSRA GUVARCH Marion (chargé de mission)
Créteil	Service Régional	DSRA DUFRENE Ludovic (chargé de mission)
Créteil	Service Régional	DSRA LELUC Magalie (chargée de mission)
Créteil	Service Régional	BOUARAH Erwan (Délégué Technique)
Créteil	Seine-et-Marne	DSD MIGUET Denis
Créteil	Seine-et-Marne	DSDA PINCE Christine
Créteil	Seine-Saint-Denis	DSD DAMIE Jean-Philippe
Créteil	Seine-Saint-Denis	DSDA Noémie JOST
Créteil	Val-de-Marne	DSD KEROMNES Armelle
Créteil	Val-de-Marne	DSDA LANTY-AUBERTIN Lucie
Dijon	Service Régional	DSR BEDU Emmanuel
Dijon	Service Régional	DSRA MORVAND Adeline
Dijon	Côte-d'Or	DSD GUERMONPREZ Gaëtan
Dijon	Nièvre	DSD MARTIN Sophie
Dijon	Saône-et-Loire	DSD LOREAU-CABATON Elise

Dijon	Yonne	DSD MONTCHAMP Yoann (reste en poste et fera faisant fonction)
Grenoble	Service Régional	DSR MALENFANT Christophe
Grenoble	Service Régional	DSRA Poste Vacant
Grenoble	Ardèche	DSD CASADO Bénédicte
Grenoble	Drôme	DSD LIPANI Franck
Grenoble	Isère	DSD GRENET Alice
Grenoble	Isère	DSDA PAUVERT Anaïs
Grenoble	Savoie	DSD CREUX Sophie
Grenoble	Haute-Savoie	DSD LAFON Christophe
Grenoble	Haute-Savoie	(Chargé de mission) TESSIER Hervé 80%
Guadeloupe	Service Régional	DSR LABAU TOTO-BOC Ketty
Guyane	Service Régional	DSR BRUNO Riquel
La Réunion	Service Régional	DSR METZ François
La Réunion	Service Régional	DSRA GARNIER-FARMAN Mathieu
Lille	Service Régional	DSR DUPUY Marie-Agnès
Lille	Service Régional	DSRA KIRILOV Aurélie
Lille	Service Régional	(Chargé de mission) François Pourcelet
Lille	Nord	DSD LEMPENS Ludovic
Lille	Nord	DSDA NICOLAS Emmanuel
Lille	Nord	DSDA 59 Benoit DECAENS
Lille	Pas-de-Calais	DSD ROSELLE Frédéric
Lille	Pas-de-Calais	DSDA LEMATTRE Florence
Lille	Pas-de-Calais	DSDA POTON François
Limoges	Service Régional	DSR FAYE Mylène
Limoges	Corrèze	DSD SOUTEYRAND Xavier
Limoges	Creuse	DSD HURION Charlie
Limoges	Haute-Vienne	DSD recrutement à lancer au 1er mouvement
Lyon	Service Régional	DSR GERBET BRET Sophie
Lyon	Service Régional	DSRA Valérie BARON
Lyon	Ain	DSD MEYER Isabelle
Lyon	Ain	LAFOND Alexandre (Chargé de mission à 50%)
Lyon	Loire	DSD PONCET Laurence en arrêt
Lyon	Loire	DSDA GERBAL Sébastien (remplacement Laurence PONCET)
Lyon	Loire	DSDA VOLDOIRE Hélène (Chargé de mission / faisant fonction)
Lyon	Rhône	DSD Audrey WINDSTEIN
Lyon	Rhône	DSDA Anais SANCHEZ BOLARD
Martinique	Service Régional	DSR LORSOLO Steeve
Mayotte	Service Régional	DSR Philippe VERSAUD
Mayotte	Service Régional	DSRA Elodie BARET
Montpellier	Service Régional	DSR Marc DALMON
Montpellier	Service Régional	DSRA Cécile Bastide chargée de mission en attente
Montpellier	Aude	DSD QUIEF Benoît
Montpellier	Gard	DSD Loetitia CAPES
Montpellier	Hérault	DSD DURAND Isabelle
Montpellier	Hérault	DSDA Stéphane ARIAS

Montpellier	Lozère	DSD GERBAL Nicolas
Montpellier	Pyrénées-Orientales	DSD LORGERÉ Renaud
Nancy-Metz	Service Régional	DSR LOIODICE Geoffrey
Nancy-Metz	Service Régional	DSRA : CODATO Laurent
Nancy-Metz	Meurthe-et-Moselle	DSD CLAUDON Patrick
Nancy-Metz	Meuse	DSD RAFFIN Cécile
Nancy-Metz	Moselle	DSD TIRLICIEN Delphine
Nancy-Metz	Moselle	DSDA Nicolas VINCENT
Nancy-Metz	Vosges	DSD SCHAFFAUSER Matthieu
Nantes	Service Régional	DSR GRENAPIN Thomas
Nantes	Service Régional	DSRA Adeline COUTURIER-DETREZ
Nantes	Loire-Atlantique	DSD MARAIS David
Nantes	Loire-Atlantique	DSDA KARLIN Sophie
Nantes	Maine-et-Loire	DSD COUTANT Thierry (mi-temps)
Nantes	Maine-et-Loire	Willy RICHARD Chargé de mission (complément mi-temps)
Nantes	Mayenne	DSD MICHINEAU Mathieu
Nantes	Sarthe	DSD PAYEN Anthony
Nantes	Vendée	DSD PALAGONIA Stephanie
Nice	Service Régional	DSR LE NOC Pierre
Nice	Service Régional	DSRA BERNARDINI Eric
Nice	Alpes-Maritimes	DSD MOLINERI Patrick
Nice	Alpes-Maritimes	DSDA DUCHE Laetitia
Nice	Var	DSD LABEAUNE Laurent
Nice	Var	DSDA LE COZ Thomas
Normandie	Service Régional	DSR Cécile PANNETIER
Normandie	Service Régional	DSRA (faisant fonction) Nicolas PUBREUIL
Normandie	Service Régional	DSRA Chargée de mission Frédérique FOULON (1 an)
Normandie	Calvados	DSD MARIE Loic
Normandie	Eure	DSD JOSQUIN Hervé
Normandie	Manche	DSD ERNAULT Emmanuel
Normandie	Orne	DSD PANTALEON Mathieu
Normandie	Seine-Maritime	DSD DAMOVILLE Benoît
Normandie	Seine-Maritime	DSDA DUFOSSEY André-Michel
Orléans-Tours	Service Régional	DSR FAJOUX Ludovic
Orléans-Tours	Service Régional	DSRA GILET Matthias
Orléans-Tours	Service Régional	GEFFROY Coline Alternante
Orléans-Tours	Cher	DSD MEUNIER Alain
Orléans-Tours	Cher	GAZUT Ludovic 50% chargé de mission
Orléans-Tours	Eure-et-Loir	DSD BOUTTIER Nicolas
Orléans-Tours	Eure-et-Loir	LAVE Justine 50% chargée de mission
Orléans-Tours	Indre	DSD HYMBERT Julien
Orléans-Tours	Indre	PIERREL Candice Alternante
Orléans-Tours	Indre-et-Loire	DSD KIEFFER ISABELLE
Orléans-Tours	Indre-et-Loire	CHARRIER Romain 50% chargé de mission
Orléans-Tours	Loir-et-Cher	DSD ATRY christophe
Orléans-Tours	Loiret	DSD LACOMBE Aymeric

Orléans-Tours	Loiret	FLEURY Mathilde chargée de mission
Paris	Service Régional	DSR NORCINI Christophe
Paris	Service Régional	DSRA DUMAS Jean François
Paris	Service Régional	DSRA KESSLER Maud
Paris	Service Régional	DSRA SENE Philippe
Poitiers	Service Régional	DSR MACHEFAUX Claire
Poitiers	Charente	DSD SAUVAGET Matthieu
Poitiers	Charente-Maritime	DSD DILLENBOURG Martine
Poitiers	Deux-Sèvres	DSD BOBINET Christelle
Poitiers	Vienne	DSD LAURENT Loïc
Reims	Service Régional	DSR GANDILHON Bruno
Reims	Service Régional	DSRA GARRIDO Beatriz
Reims	Ardennes	DSD HUREAUX Manuel
Reims	Aube	DSD PELLERIN Bruno
Reims	Marne	DSD MORET Nathalie
Reims	Haute-Marne	DSD Cédric SPEHNER
Rennes	Service Régional	DSR VANCASSEL Jean-Marc
Rennes	Service Régional	DSRA CROMBEZ Aurélien
Rennes	Côtes-d'Armor	DSD DUPART Jean-Michel
Rennes	Finistère	DSD PICHON Mickaël
Rennes	Ille-et-Vilaine	DSD PROU Laurence
Rennes	Morbihan	DSD SELLIN Yannick
Strasbourg	Service Régional	DSR SCHUBNEL Catherine
Strasbourg	Service Régional	DSRA SCHWARZROCK Nathalie
Strasbourg	Bas-Rhin	DSD ROMANN Renaud
Strasbourg	Haut-Rhin	DSD ANZUINI Mathieu
Toulouse	Service Régional	DSR ANDRE Philippe
Toulouse	Service Régional	DSRA RECOURA Françoise
Toulouse	Ariège	DSD MARECHAL Marc
Toulouse	Aveyron	DSD SOPENA Lionel
Toulouse	Haute-Garonne	DSD JANSOU Guillaume
Toulouse	Haute-Garonne	DSDA NADAU Christophe
Toulouse	Gers	DSD PELLICER Julien
Toulouse	Lot	DSD en attente de recrutement
Toulouse	Hautes-Pyrénées	DSD GEORGES Hugues
Toulouse	Tarn	DSD LOUCHAERT VINCENT
Toulouse	Tarn-et-Garonne	DSD BODIN Cédric
Versailles	Service Régional	DSR CHARRIER Vincent
Versailles	Service Régional	DSRA BOIX Arnaud
Versailles	Service Régional	DSRA CEZANNE Gaëlle
Versailles	Service Régional	DSRA RIQUET-FAYD'HERBE Anne
Versailles	Service Régional	DSRA POUZET Christophe
Versailles	Yvelines	DSD ALBERT Kildine
Versailles	Yvelines	DSDA BUARD Jean Bernard
Versailles	Essonne	DSD MARX Caroline
Versailles	Essonne	DSDA LAFITTE Julien
Versailles	Hauts-de-Seine	DSD LEDOUX Raphael

Versailles	Hauts-de-Seine	DSDA TOUSTOU Sébastien
Versailles	Val-d'Oise	DSD GAGET Eric
Versailles	Val-d'Oise	DSDA BARTHELEMY Olivier

Une note de service pluriannuelle sera prévue à l'occasion de la prochaine campagne d'appel à candidature, permettant ainsi d'être plus réactifs pour les 3 saisons à venir. Toutefois, le processus d'appel à candidature aura la même forme chaque année, décrit ci-après.

Le recueil des postes vacants ou susceptibles de l'être reste de la responsabilité de la DGRH.

L'UNSS fait un sondage qui ne peut en aucun cas être la seule source pour l'ouverture des appels à candidature. Pour mémoire, ce sont les rectorats qui sont les employeurs de ces personnes et qui ont la maîtrise des postes pourvus/ à pourvoir/ susceptibles d'être vacants. Ainsi, la direction nationale de l'UNSS envoie un sondage aux services pour connaître les postes éventuellement à passer au mouvement. Une fois cette information recueillie, elle est transmise à la DGRH qui confirme les informations auprès des rectorats.

C'est la DGRH qui publie les offres de poste et en emporte la responsabilité.

Les statuts de l'UNSS ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les profils de poste pour être directeur ou adjoint. Il est à noter que le territoire de la Guyane était vacant depuis de longs mois, sans qu'aucun fonctionnaire n'ait fait acte de candidature. A ce jour, le directeur en fonction, soutenu par son rectorat, a augmenté le nombre d'AS affiliées et *de facto* de licenciés.

Un état des lieux national a été réalisé dont les éléments, à ce jour, sont les suivants :

IA	Académie	Poste de cadres non pourvus à la rentrée 24	Commentaires éventuels
1	AMIENS	RAS	
	LILLE	RAS	
2	CRETEIL	RAS	
	VERSAILLES	RAS	
	PARIS	RAS	
3	NORMANDIE	1 DR + 1 faisant fonction (1an) + 1 chargée de mission (1 an)	Demande d'ouverture de 2 postes de DRA pour 25/26
	RENNES	DSRA en arrêt 3 mois	Contact avec Rectorat pour mise en place d'un moyen provisoire
4	STRASBOURG	RAS	
	REIMS	RAS	
	NANCY-METZ	RAS	
5	DIJON	SD Yonne : 1 faisant fonction (Année)	Poste ouvert pour 25-26
	BESANCON	DRA en 1/2 temps thérapeutique DSD Doubs sur poste EPS (1 an)	Contact Rectorat pour moyen provisoire sur SR Besançon

			Remplacement DSD Doubs à 100% par faisant fonction (1 an)
6	ORLEANS-TOURS	+ 4 Chargés de mission dans les SD	
	NANTES	DD 49 à 1/2 tps pour cessation progressive	Remplacement 1/2 tps par 1 professeur d'EPS
7	POITIERS	RAS	
	LIMOGES	Poste de DD Haute Vienne vacant	Contact avec Rectorat pour mise en place d'un moyen provisoire Poste ouvert pour 25/26
	BORDEAUX	Poste de DD Gironde vacant (Décès)	Remplacement par l'ancien DD pour l'année (report de départ à la retraite) Poste ouvert pour 25/26
8	GRENOBLE	Poste de DSRA vacant	2 candidats à l'entretien en attente de décision finale du rectorat
	CLERMONT-FD	DSD 63 (Pas de candidature à ce jour)	Ancien DD à 1/2 tps jusqu'à la Toussaint Demande d'un moyen provisoire pour l'année Poste ouvert pour 25/26
	LYON	DD en arrêt	Remplacement DD par DDA Remplacement DDA par 1 chargée de mission
9	MONTPELLIER	RAS	
	TOULOUSE	DD Lot	En attente de recrutement (6 candidats)
10	AIX-MARSEILLE	RAS	
	CORSE	RAS	
	NICE	RAS	
Outre-mer	GUADELOUPE	RAS	
	GUYANE	RAS	
	MARTINIQUE	RAS	
	MAYOTTE	RAS	1 nouveau DRA en cette rentrée 24
	REUNION	RAS	1 nouveau DRA en cette rentrée 24

Question 2 :

Remplacement de courte durée (RCD) et participation des enseignant·es d'EPS à l'encadrement ou l'organisation des rencontres UNSS

Le courrier de la DGESCO à destination des Recteurs/Dasen et chef·fes d'établissements pour exclure les activités de l'UNSS du dispositif RCD est-il toujours prévu ? Et si oui, dans quel délai sera-t-il transmis ?

Nous rappelons que l'an dernier, certain·es de nos collègues ont été soit empêché·ees de participer à moins d'être remplacé·es, soit considéré·es comme absent·es et inscrit·es comme tel·les dans les logiciels des établissements, avec parfois même une retenue sur salaire.

Réponse 2 :

Le courrier n'a pas pu être envoyé à ce jour.

Question 3 :

Quel est le département choisi pour l'expérimentation de l'accord cadre et quelle est la date de la 1ère réunion du groupe de travail ?

Réponse 3 :

Conformément au Conseil d'administration du vendredi 21 juin 2024, les administrateurs ont souhaité qu'une expérimentation soit réalisée sur un territoire non concerné par l'appel d'offres « transport » puisque aucune offre n'a été déposée ou bien n'était recevable.

En séance du Conseil, le service SD Ille et Vilaine a été déterminé, puisqu'un représentant élu des AS fait partie de ce territoire et souhaitait travailler de concert sur ce sujet.

Le lundi 24 juin 2024, une invitation à travailler sur ce sujet a été lancée :

De : Marie-Céline COURTET <marie-celine.courtet@unss.org>

Envoyé : lundi 24 juin 2024 12:25

À : Lauriane Courtoix <lauriane.courtou@unss.org>; Laurence PROU <Laurence.PROU@unss.org>; emmanuel.lesne@ac-rennes.fr

Cc : achats@unss.org; Francoise BARTHELEMY <Francoise.BARTELEMY@unss.org>; Cedric HAYERE <Cedric.HAYERE@unss.org>; Christian

DURRIEU <Christian.DURRIEU@unss.org>; Olivier Girault <olivier.girault@unss.org>; Paul DEKEERLE <paul.dekeerle@unss.org>

Objet : Appel d'offres formalisé transport - SD 35

Bonjour à tous,

Le département d'Ille et Vilaine n'était pas concerné par l'Appel d'offres transport puisqu'il n'y a pas eu d'offres remises. En conséquence, les achats de bus doivent se réaliser au travers de l'UGAP.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'UNSS, les élus des AS ont souhaité faire une expérimentation sur ce territoire spécifiquement, en lançant une consultation formalisée avec une définition territoriale pour le service et chacun des 13 districts.

Il conviendra donc d'adapter le cahier des charges en conséquences :

- Territoire
- Durée : jusqu'au 31.12.2026
- Forme : à bons de commande ou subséquents
- ...

Je remercie Lauriane de prendre votre attache pour organiser un/ des entretiens afin de publier cet appel à concurrence.

Bien cordialement,

La directrice du service départemental Ille et Vilaine a décliné la proposition le 26 juin 2024 :

mer. 26/06/2024 10:10

Laurence PROU

RE: Appel d'offres formalisé transport - SD 35

Lauriane Courtoux; emmanuel.lesne@ac-rennes.fr

c: achats@unss.org; Francoise BARTHELEMY; Cedric HAYERE; Christian DURRIEU; Olivier Girault; Paul DEKEERLE; Marie-Céline COURTEL

En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Bonjour,

Nous serions effectivement en mesure de faire une démarche sur 1 ou 2 districts qui répondent aux critères car fonctionnant avec une mutualisation des bus au niveau district et départemental. Il s'agit d'une dizaine de bus pour un total d'environ 8 000 euros. La procédure que vous proposez n'est pas cohérente à cette échelle. Nous sommes en mesure de soumettre dans les grandes lignes la commande aux transporteurs et pourrons valider la meilleure proposition.

Cordialement
 Laurence Prou
 UNSS 35
 7 du Clos Courtel
 35 000 Rennes
 02 99 66 07 98

Pour mémoire, c'est le CA qui demande une expérimentation sur le territoire SD 35, car l'appel d'offres transport sur ce territoire a été déclaré infructueux. La règle était alors de passer par l'UGAP pour toutes les commandes de transport afin de respecter nos obligations de pouvoir adjudicateur.

La saisie comptable du service SD35 est la suivante :

REGISTRE CS	SERVICE	MONTANT SANS SOURCE	SOURCE	ID	DATE E	JOUR	EC	LIBELLE EC	EC	LIBELLE EC	MONTANT A	DATE DE SAISIE	pre	EC-EC'
E2 transp Collect	SD35	397,18	ACA_RENNES	SG578	2024-09-01	00:00:00.000	12	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35GMENT_5035 DISTRICT MONTAUBAN	397,18	2024-09-22 00:00:00.000	2	MONTAUBAN-900
E2 transp Collect	SD35	245	ACA_RENNES	SG578	2024-09-01	00:00:00.000	13	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35GMENT_5035 DISTRICT MONTAUBAN	245	2024-09-22 00:00:00.000	5	MONTAUBAN-900 BAD 12 ST MEEN GRAND 20 12 BOURRE
E2 transp Collect	SD35	240	ACA_RENNES	SG578	2024-09-01	00:00:00.000	19	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35GMENT_5035 DISTRICT MONTAUBAN	240	2024-09-22 00:00:00.000	7	MONTAUBAN-900 BAD 14 TINTENIAC 20 12 GUILLOUX
E2 transp Collect	SD35	338	ACA_RENNES	SG578	2024-09-01	00:00:00.000	19	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35GMENT_5035 DISTRICT MONTAUBAN	338	2024-09-22 00:00:00.000	8	MONTAUBAN-900 BB ROMILLE DE 12 GUILLOUX
E2 transp Collect	SD35	267,56	ACA_RENNES	SG578	2024-09-01	00:00:00.000	2	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35GMENT_5035 DISTRICT MONTAUBAN	267,56	2024-09-22 00:00:00.000	10	MONTAUBAN-900 D DAY 1 BETHEUC 27 09 LE VACON
E2 transp Collect	SD35	236,38	ACA_RENNES	SG613	2024-09-01	00:00:00.000	28	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35FCROSS_5035 - CF CROSS 2024	236,38	2024-09-23 00:00:00.000	181	SD35-910 CROSS NAVETTES 19 03 BELLIER
E2 transp Collect	SD35	114,71	ACA_RENNES	SG613	2024-09-01	00:00:00.000	22	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35FCROSS_5035 - CF CROSS 2024	114,71	2024-09-26 00:00:00.000	189	SD35-910 CROSS NAVETTES 19 03 BELLIER
E2 transp Collect	SD35	328,88	ACA_RENNES	SG613	2024-09-01	00:00:00.000	22	62481	Transp Collect élèves & encadrants	SD35FCROSS_5035 - CF CROSS 2024	328,88	2024-09-26 00:00:00.000	189	SD35-910 CROSS NAVETTES 20 03 BELLIER

Montant global dépensé vers les autocaristes (compte 62481) 2165,71 €. A ce jour, aucune aide versée aux AS en compte 65.

S'agissant de l'application de la règle UGAP, il semble qu'il n'y a à ce jour, aucune facture de l'UGAP saisie. Quelle matérialité ? Il faudra rappeler la règle au risque des infractions liées au favoritisme, saucissonnage...

Par ailleurs, ce que nous comprenons, c'est que :

- Le SD 35 ne souhaite pas l'expérimentation pour l'ensemble des districts ;
- Le SD 35 ne souhaite pas de procédure formalisée ;

Les règles de la commande publique sont assez rigides et en ce sens, il n'est pas possible de :

- Distinguer l'application de la règle pour une partie du territoire ou pour une autre ;
- Envisager une procédure hors cadre de publication compte tenu de notre dépense globale auprès des autocaristes (plus de 9 millions d'€/an)

Fort de ces éléments, nous avons suggéré, le 8 juillet 2024, de trouver un autre service pour faire cette expérimentation :



lun. 08/07/2024 12:07

Marie-Céline COURTET

suite AG

À 'Mélanie PELTIER'; nathalie.francois

Cc Lauriane Courtoux; Paul DEKEERLE; Olivier Girault

Bonjour à toutes les deux,

Je m'adresse à vous car j'ai pensé que vous pourriez être les points d'entrée. Si vous préférez m'orienter vers une autre personne, n'hésitez pas.

Lors de l'AG, nous avons abordé 2 sujets : les transports et les assurances.

Pour les transports, nous avions identifié lors du dernier CA la possibilité de faire une expérimentation en niveau district en Ille et Vilaine. Il semble que cela ne soit pas possible. Voici les autres territoires qui pourraient être contactés :

N° Lot	Nom	Causes
9	Ariège	Absence d'offre
14	Calvados	1 seule offre déclarée inacceptable
28	Eure-et-Loir	1 seule offre déclarée inacceptable
35	Ille-et-Vilaine	Absence d'offre
36	Indre	Absence d'offre
50	Manche	Absence d'offre
62	Pas-de-Calais	1 seule offre déclarée inacceptable
66	Pyrénées-Orientales	Absence d'offre
67	Bas-Rhin	Absence d'offre
85	Vendée	Absence d'offre
86	Vienne	Absence d'offre
90	Territoire de Belfort NFC185	Absence d'offre
972	Martinique	Absence d'offre
973	Guyane	Absence d'offre
976	Mayotte	Absence d'offre

Vers quel territoire souhaitez-vous que nous nous orientons ?

Il n'y a pas eu de retour des représentants des AS, et le syndicat majoritaire a proposé de travailler sur les services avec nombreux districts, le 08 juillet 2024 :



lun. 08/07/2024 14:39

Nathalie Francois <nathalie.francois@snefsu.net>

Re: suite AG

À Marie-Céline COURTET; Mélanie PELTIER

Cc Lauriane Courtoux; Paul DEKEERLE; Olivier Girault; camille.jacques

Vous avez répondu à ce message le 08/07/2024 18:37.

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

 nathalie_francois.vcf
512 octets

Bonjour

Merci pour cette réactivité et bien évidemment nous acceptons cette invitation. Comme d'habitude si je ne pouvais pas participer aux réunions je me chargerai de trouver un.e remplaçant.e et j'assurerai la liaison.

S'agissant des transports, je pense qu'il faut aller prioritairement vers les départements où les districts sont nombreux à avoir un compte de district. Dans le calvados par exemple, ce n'est pas vraiment le cas. Je n'ai pas de visibilité sur le nombre de districts ayant un compte bancaire, vous devez certainement avoir cette information. N'étant pas coordo, je propose que Camille JACQUES (en copie de ce mail) soit le référent pour le SNEP-FSU sur cette question. Pour lui ce serait plus simple de participer aux réunions en visio (il est du Lot et Garonne). il sera libre les jeudis.

Nous avons identifié le 8 juillet 2024 le nombre de districts avec compte bancaire dans les services cibles :



lun. 08/07/2024 18:37

Marie-Céline COURTEL

RE: suite AG

À Nathalie Francois; Mélanie PELTIER

Cc Lauriane Courtoux; Paul DEKEERLE; Olivier Girault; camille.jacques



Classeur1 V PDK.XLSX

14 KB



Taches AO district.xlsx

24 KB

Bonjour à tous,

La proposition de Nathalie est intéressante de regarder les services dans lesquels il y a des districts avec comptes bancaires. Voici donc la ventilation :

LOTS INFRACTUEUX			District	Nbr Cpte
N° Lot	Nom	Causes		
9	SD09 Ariège	Absence d'offre		0
14	SD14 Calvados	1 seule offre déclarée inacceptable		4
28	SD28 Eure-et-Loir	1 seule offre déclarée inacceptable		6
35	SD35 Ille-et-Vilaine	Absence d'offre		3
36	SD44 Indre	Absence d'offre		0
50	SD50 Manche	Absence d'offre		3
62	SD62 Pas-de-Calais	1 seule offre déclarée inacceptable		11
66	SD66 Pyrénées-Orientales	Absence d'offre		0
67	SD67 Bas-Rhin	Absence d'offre		15
85	SD85 Vendée	Absence d'offre		7
86	SD38 Vienne	Absence d'offre		10
90	SD90 Territoire de Belfort NFC185	Absence d'offre		0
972	Martinique	Absence d'offre		0
973	Guyane	Absence d'offre		0
976	Mayotte	Absence d'offre		0

Je laisse aussi Lauriane voir avec vous les modalités de travail à envisager, tout en sachant que je vous joins la liste des étapes.

Bonne fin de journée et bons travaux,

Marie-Céline.

Le Syndicat a proposé le 8 juillet 2024 d'étendre à d'autres territoires la cible de l'exploitation :

De : Nathalie Francois <nathalie.francois@snefpsu.net>

Envoyé : lundi 8 juillet 2024 21:03

À : Lauriane Courtoux <lauriane.courtoux@unss.org>; Marie-Céline COURTEL <marie-celine.courtet@unss.org>; Mélanie PELTIER<melaniepeletier@hotmail.com>Cc : Paul DEKEERLE <paul.dekeerle@unss.org>; Olivier Girault <olivier.girault@unss.org>; camille.jacques <camille.jacques@snefpsu.net>

Objet : suite AG - Transport

Bonsoir

Nous avions également identifié quelques territoires où le coût des trajets avaient explosé. Peut-être qu'il faudrait croiser avec l'enquête que Cédric Hayere avait mené fin mai 2023..

C'est toujours mieux d'avoir plusieurs pistes sous le coude.

je vous les redonne (en gras ceux qui nous avaient alerté fortement):

Amiens : 02- 80

Besançon : 25

Bordeaux : 33-24 - (47?je crois que les tarifs ont été renégociés depuis)Grenoble : 38-73-74

Clermont : 03-43

Limoges : 87- 38

Nancy-Metz : 54- 88

Orléans : 28

Toulouse : 09 - 12

Il n'est pas possible de réaliser cette expérience sur les territoires dont les transports font l'objet d'un contrat. La Direction nationale a donc proposé de 3 territoires parmi les critères initiaux sus rappelés :



mar. 09/07/2024 11:51

Lauriane Courtoix

RE: suite AG - Transport

À nathalie.francois; Marie-Céline COURTEL; Mélanie PELTIER
Cc Paul DEKEERLE; Olivier Girault; camille.jacques; Clement Gaignard

Bonjour Nathalie,

Merci pour ce retour. L'accord-cadre étant toujours en cours, il nous faut prendre un territoire qui n'a pas de contrat du fait d'absence de réponses lors de l'appel d'offres.

Ceux qui vous ont alerté sont sous contrats, nous ne pouvons donc pas faire l'expérimentation dessus.

Je vous propose donc de prendre les territoires dans lesquels il y a un grand nombre de compte de districts dans la liste de Marie-Céline à savoir :

- Le Pas de Calais,
- Le Bas-Rhin,
- La Vienne.

Je laisse Cédric compléter s'il a des informations sur ces territoires et je vous laisse me dire quel territoire vous choisissez pour l'expérimentation.

Pour information, je suis en congés à partir de ce soir, je répondrai donc avec un délai plus long.

Bien à vous,



Lauriane COURTOUX
Responsable Achats et Administrative

A ce jour, mais certainement du fait des congés des uns et des autres, nous n'avons pas le territoire à privilégier pour l'expérimentation.

Une fois le territoire choisi, alors, nous pourrons lancer le groupe de travail. Le suivi des tâches est le suivant :

Tâches	
1	Constitution du comité technique
2	1er Atelier de travail : construction du cahier des charges
3	2e Atelier de travail : construction de la grille tarifaire
4	Fixation des prix maximum par chaque district
5	3e Atelier de travail : validation de la grille tarifaire en comité
6	4e Atelier de travail : rédaction de la stratégie achat
7	Validation de la stratégie achat par la Direction de l'UNSS
8	Rédaction du dossier de consultation par le service Achats
9	5e Atelier de travail : validation du dossier de consultation
10	Rédaction de l'avis de marché par le service Achats
11	Publication de la phase de candidature
12	Réception des candidatures par le service Achats
13	Analyse des candidatures pour chaque lot
14	Demande de compléments
15	Réception et analyse des compléments
16	6e Atelier de travail : validation de chaque candidature avec le comité technique
17	Publication phase Offres
18	Réception des offres par le service Achats
19	Analyse des offres financières par rapport au montant maximum des districts
20	Analyse des offres techniques par les districts
21	7e Atelier de travail : mise en commun des analyses techniques des districts
22	Négociations en cas d'offres inacceptables sur un lot
23	Réception des offres finales par le service Achats
24	Analyse des offres financières finales par le service Achats
25	Rédaction du rapport d'analyse par le service Achats
26	Validation du rapport d'analyse par le comité et la direction
27	Rédaction des lettres de rejet par le service Achats
28	Envoi des lettres de rejet par le service Achats
29	Signature et envoi des contrats

Question 4 :

IMP.A pour la coordination des districts UNSS

À notre connaissance, le volume des IMP.A a diminué dans plusieurs académies, parfois très sensiblement. Dans les académies suivantes, une baisse est annoncée :

Moins 25 % à Montpellier et Toulouse

Moins 20 à 25 % à Clermont-Ferrand

Moins 20 % à Dijon et en Normandie (académie où un poste au service régional a été supprimé à cette rentrée)

Moins 6 % à Lyon

Un dialogue a-t-il été engagé avec ces académies afin que les moyens pour le sport scolaire soient rétablis ? Et, afin de ne pas découvrir de nouvelles baisses dans d'autres académies, un état des lieux national peut-il être réalisé ?

Réponse 4 :

Un état des lieux national a été réalisé dont les éléments, à ce jour, sont les suivants :

IA	Académie	nombre d'IMP de coordo par rapport à N-1	Commentaires éventuels
1	AMIENS	- 5 IMP	moins 5 IMP
	LILLE	Stable	
2	CRETEIL	Stable	
	VERSAILLES	Stable	
	PARIS	Stable	
3	NORMANDIE	-15 IMP	
	RENNES	Stable	30 IMP, STABLE
4	STRASBOURG	Stable	62 IMP, STABLE
	REIMS	Stable	55 IMP, STABLE
	NANCY-METZ	+8 IMP	Plus 8 de 77,5 à 85,5
5	DIJON	-9 IMP	de 56 à 45 H soit -20%
	BESANCON	Stable	stable à l'instant T
6	ORLEANS-TOURS	Stable	
	NANTES	Stable	

7	POITIERS	Stable	
	LIMOGES	Stable	
	BORDEAUX	Stable	
8	GRENOBLE	Stable	85 IMP, STABLE
	CLERMONT-FD	-16 IMP	de 68 à 52, soit -20%
	LYON	- 5 IMP	de 80 à 75, soit -6,25%
9	MONTPELLIER	- 16,5 IMP	de 65,5 à 49 soit -16,5%
	TOULOUSE	- 21 IMP	de 87 à 66 soit -21%
10	AIX-MARSEILLE	0	stabilisation des IMP pour 2024 2025
	CORSE	0	stabilisation des IMP pour 2024 2025
	NICE	0	stabilisation des IMP pour 2024 2025
Outre-mer	GUADELOUPE	0	12 IMP stable
	GUYANE	+3 IMP	+ 3 demandés
	MARTINIQUE	0	4 IMP + des HSE
	MAYOTTE	0	15 IMP
	REUNION	- 3 IMP	pas de 29 à 26 IMP
	total	-79,5	

Question 5 :

5.1/ Quels budgets prévisionnels sont prévus en charges directes (pour chacune des lignes budgétaires transports ; hébergement ; restauration) pour :

- a) (Art.13) *Les rencontres du programme national du district au national :*
 (cf art. 21) liste 1 = les 40 sports + Arts du Cirque et Danse chorégraphiée
 (cf art. 32) *Les CF UNSS spécifiques hors liste 1 = Les Jeux de l'UNSS + Le CF Sport Partagé Multi Activités*
- b) (Art. 13) *Les rencontres du programme territorial du district au national :*
 - *Rencontres non qualificatives des listes 1 et 2 (animation et promotion)*

- *Rencontres sélectives de la liste 2 de l'art. 23 (finalité nationale possible - challenges nationaux) = les 43 sports listés*

Par ailleurs, à combien estimez-vous le nombre de challenges nationaux à ce jour (phases nationales uniquement) ?

- c) (Art. 13) *Les rencontres « promotionnelles » du programme territorial du district au niveau académique (animation et promotion)*

Par ailleurs, pouvez-vous nous donner un ou plusieurs exemples d'activités ?

- d) (Art. 13) *Les rencontres évènementielles du département ou de l'académie (politiques publiques)*

Pouvez-vous nous donner un ou plusieurs exemples d'activités ?

- e) (Art. 25) *Les rencontres de la liste 3 (puisqu'il semblerait que certaines puissent être organisées)*

5.2/ Quels sont les budgets prévisionnels en recettes directes (pour chacune des lignes budgétaires participation des AS aux mutualisations transports ; participation des AS aux CF et festivals ; subvention ANS ; subventions des Régions ; subventions des Départements et Communes ; subventions des fédérations sportives délégataires) pour :

- Les points a) à e) comme cités ci-dessus.

5.3/ Participation financières des AS aux challenges nationaux :

Quel est le montant du forfait journalier pour chacun·e des membres des délégations à l'image de l'art. 28 (frais d'organisation ou frais hébergement-restauration- organisation) ?

Réponse 5 :

5.1

La lettre de cadrage budgétaire 24-25 préconise une répartition de l'enveloppe budgétaire académique de 2/3 pour le programme national et de 1/3 pour le programme territorial.

Sur la base des données budgétaires, une projection des charges et des ressources pour les 2 programmes est la suivante :

PRODUCTS		Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	
70 - Mutualisation Transp		1 261 670 €	630 835 €	1 892 505 €	959 374 €	479 687 €	1 439 061 €	326 330 €	163 165 €	489 495 €	21 095 €	-	21 095 €	-	€	-	€
70 - Mutualisation Transp.		- 269 823 €	- 134 912 €	- 404 735 €	- 277 972 €	- 138 986 €	- 416 958 €	- 61 437 €	- 30 718 €	- 92 155 €	- 5 547 €	-	5 547 €	-	€	-	€
70 - Part Héberg		69 336 €	34 678 €	104 034 €	124 670 €	62 335 €	187 005 €	35 100 €	17 550 €	52 650 €	27 000 €	-	27 000 €	3 673 773 €	-	3 673 773 €	
74 - Subv Départ/Mairies		514 946 €	257 473 €	772 419 €	1 974 911 €	987 455 €	2 962 366 €	116 433 €	58 217 €	174 650 €	89 825 €	-	89 825 €	236 695 €	-	236 695 €	
74 - Subv Région		34 000 €	17 000 €	51 000 €	93 093 €	46 547 €	139 640 €	723 267 €	361 633 €	1 084 900 €	45 200 €	-	45 200 €	417 485 €	-	417 485 €	
74 - ANS		57 500 €	28 750 €	86 250 €	285 467 €	142 733 €	428 200 €	103 667 €	51 833 €	155 500 €	12 000 €	-	12 000 €	5 000 €	-	5 000 €	
74 - Subv Etat		12 067 €	6 033 €	18 100 €	105 723 €	52 861 €	158 584 €	46 667 €	23 333 €	70 000 €	17 000 €	-	17 000 €	27 750 €	-	27 750 €	
75 - Licence & Affiliation		28 483 €	14 242 €	42 725 €	48 616 €	24 308 €	72 924 €	1 143 €	511 €	1 714 €	-	€	-	€	-	€	
76 - Autres revenus.		25 197 €	12 598 €	37 795 €	19 420 €	9 710 €	29 130 €	90 €	45 €	135 €	700 €	-	700 €	39 900 €	-	39 900 €	
77 - Subv Investis		- €	- €	- €	8 525 €	-	8 525 €	-	9 631 €	-	€	-	€	-	€		
Total Produits par Secteur		1 733 395 €	866 698 €	2 600 093 €	3 333 301 €	1 666 651 €	5 008 477 €	1 291 259 €	645 630 €	1 946 520 €	207 273 €	-	207 273 €	4 400 503 €	-	4 400 503 €	
CHARGES		District				Département				Académie				Interacadémique		National	
		Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	Programme National	Programme Territorial	TOTAL	
60 - Achats de produits (eau/gaz/carburant, fourniture, entretien)		130 796 €	65 398 €	196 193 €	379 925 €	189 962 €	569 887 €	207 393 €	103 697 €	311 090 €	15 425 €	-	15 425 €	191 348 €	-	191 348 €	
61 - Achats de prestations (location, sous-traitance, assurance)		147 270 €	73 635 €	220 905 €	504 369 €	252 184 €	756 553 €	243 902 €	121 951 €	365 853 €	26 745 €	-	26 745 €	234 538 €	-	234 538 €	
61 - Hébergement collectif, restauration équipe CF, organisation		69 047 €	34 523 €	103 570 €	338 081 €	169 040 €	507 121 €	209 497 €	104 748 €	314 245 €	49 189 €	-	49 189 €	3 117 555 €	-	3 117 555 €	
62 - Transports collectifs ²		2 892 989 €	1 446 495 €	4 339 484 €	2 720 588 €	1 360 294 €	4 080 882 €	1 343 689 €	671 844 €	2 015 533 €	214 348 €	-	214 348 €	293 010 €	-	293 010 €	
62 - Transports frais kilométriques		- 625 119 €	- 312 560 €	- 937 679 €	- 707 041 €	- 353 520 €	- 1 060 561 €	- 320 502 €	- 160 251 €	- 480 753 €	- 23 057 €	-	23 057 €	-	€	-	€
62 - Rémunération des intermédiaires/ Services bancaires/ P		22 706 €	11 333 €	34 059 €	69 953 €	34 976 €	104 929 €	14 473 €	7 236 €	21 709 €	980 €	-	980 €	26 550 €	-	26 550 €	
63 - Impôts & Taxes		- €	- €	- €	91 €	45 €	136 €	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	
64 - Salaires/ Charges sociales		- €	- €	- €	200 €	100 €	300 €	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	
65 - charges diverses Aide AS		737 780 €	368 890 €	1 106 670 €	765 948 €	382 974 €	1 148 922 €	479 381 €	239 690 €	719 071 €	144 569 €	-	144 569 €	512 500 €	-	512 500 €	
65 - charges diverses Aide AS		- 202 017 €	- 101 008 €	- 303 025 €	- 170 253 €	- 85 126 €	- 255 379 €	- 132 163 €	- 66 082 €	- 198 245 €	- 37 843 €	-	- 37 843 €	-	€	-	€
66 - Frais financiers		-	-	-	834 €	360 €	1 072 €	94 931 €	37 809 €	-	€	-	€	100 €	-	€	
68 - Dot Amortissement & Provisions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 600 €	-	€	-	€	-	€
Total Charges par Secteur		3 184 764 €	1 592 382 €	4 779 052 €	3 960 797 €	1 980 398 €	6 036 486 €	2 110 887 €	1 055 444 €	3 204 140 €	405 356 €	-	405 356 €	5 050 175 €	-	5 050 175 €	

A noter, qu'à date aucune rencontre de niveau national n'est engagée. Ces rencontres, organisées sous la forme de challenges, coupes ou rassemblements, par les services volontaires, doivent présenter un budget autonome équilibré.

En complément, certaines charges sont prises en charge directement par la Direction nationale au bénéfice de l'activité, sans qu'il soit toujours possible de distinguer si elles servent l'activité territoriale ou nationale :

- Médaille départementale : 193 k€ HT
 - Km interacad : 130 k€
 - Km cfunss : 892 k€
 - Sportif national : 170 k€ : textile CF, médaille SF, Trophée, Banière, textile JO
 - Formation CSE pour l'ensemble des salariés : 64 k€
 - Fonctionnement : 660 k€ HT (assurance RC/IA + automission, licence promosoft, compta, oopaya... Cases en gris ci-dessous)
 - Séminaires : 140 k€ HT
 - Photographie pour les CF, éthic action... : 8k€ HT
 - Politique publique : 207 k€ (t shirt lycéenne, théâtre forum, éthic action (réception, récompense + transport), vichy JAN+...)
 - MS brut chargée : 8.7 m€
 - Remboursement km individuels (cleemy et direct) : 350 k€
- ⇒ Environ 11.5 m€ au service des services, hors investissement (enveloppe de 500 k€ votée en AG du 05/07/24).

5.1.c

Exemple de rencontres promotionnelles : Rencontre découverte / initiation Voile ou Ski ; Rencontre promotionnelle départementale de Futsal Filles ; Rencontre académique Sport Partagé, etc...

5.1.d

Exemple de rencontres évènementielles : Rencontre académique La Lycéenne ; Rencontre départementale « Vis les Jeux », etc...

5.1.e

Pour toutes les activités sportives et artistiques non listées en Liste 1 et 2, les rencontres sont intégrées dans le programme des rencontres territoriales après consultation d'une commission territoriale, composée des directeurs des services départementaux et régionaux, des coordos de districts, des membres des instances CRUNSS et CDUNSS, et soumis à l'approbation de la direction nationale.

5.2

La lettre de cadrage budgétaire 24-25 préconise une répartition de l'enveloppe budgétaire académique de 2/3 pour le programme national et de 1/3 pour le programme territorial.

Sur la base des données budgétaires, une projection des charges et des ressources pour les 2 programmes est présentée ci-dessus à ce document.

5.3

Le forfait journalier pour les frais d'organisation, frais d'hébergements et frais de restaurations est fixé par l'organisateur de la rencontre nationale du programme territorial.